



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



maa

Observatoire des Mortalités  
et des Affaiblissements  
de l'Abeille mellifère

## L'OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE (OMAA), UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE INNOVANT

Bénédicte Faure – FRGTV PACA

25/06/2024



## OBJECTIFS DE L'OMAA

*Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français*

### Surveillance événementielle

#### Au niveau de l'apiculteur

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

#### Au niveau collectif

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs

Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Répondre aux attentes des apiculteurs





## OBJECTIFS DE L'OMAA

### L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de caractériser l'état de santé du cheptel apicole



# DÉPLOIEMENT DE L'OMAA

## 2017-2022 : Déploiement expérimental dans 3 régions pilotes

### Objectifs

Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par le groupe de travail national de la Plateforme ESA pour :

- Vérifier son opérationnalité,
- Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
- Identifier les voies d'amélioration

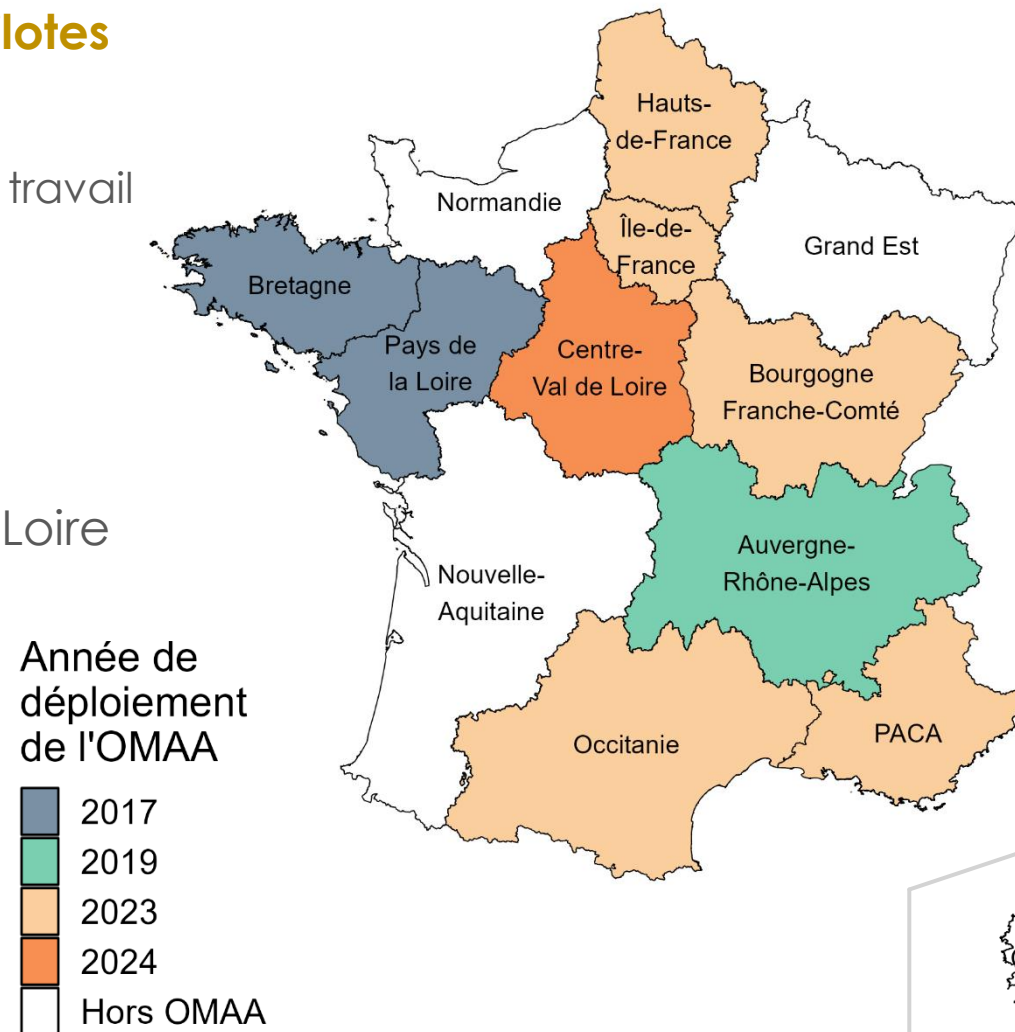
→ **2017** : Déploiement en Bretagne et région Pays de la Loire

→ **2019** : Déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes

## 2023 – 2024 : Extension du dispositif

→ Déploiement dans 6 nouvelles régions

## A l'avenir : Déploiement national envisagé





## UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

L'OMAA repose sur la déclaration volontaire :

- Par les apiculteurs, TSA, vétérinaires ou toute autre personne :
- Des troubles observés sur les colonies :
  - mortalités,
  - dépopulations,
  - affaiblissements,
  - ou tout autre trouble de santé.
- Par téléphone à un **GUICHET UNIQUE régional**.

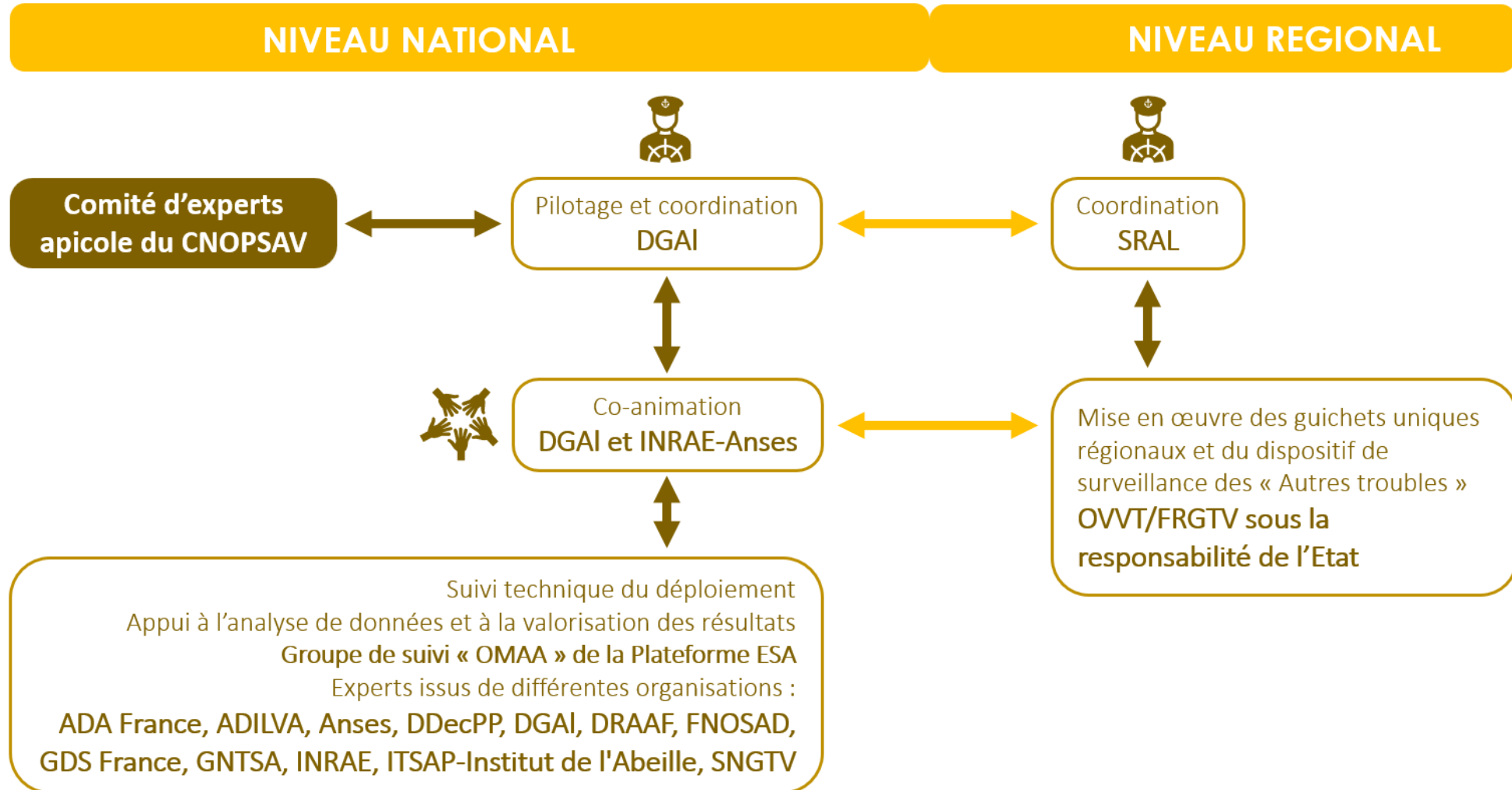


On peut appeler le guichet unique pour signaler un événement, **que l'on connaisse la cause ou non !** L'objectif est d'apporter une réponse aux apiculteurs déclarants et de récolter un maximum de données issues du terrain

- Pour l'apiculteur : lui apporter une réponse sur les troubles de santé qu'il observe
- Pour la filière apicole : participer à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère



# ORGANISATION DE L'OMAA



04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

Envoi automatique d'un  
récépissé à l'apiculteur

Données issues de la  
déclaration

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

ou

Mortalités massives aiguës  
avec suspicion d'intoxication  
porté par : SRAL

ou

Autres troubles  
porté par : Vétérinaires  
FRGTV

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés

Agents des SRAL,  
des DDecPP,  
vétérinaires  
missionnés, TSA

Vétérinaires FRGTV, TSA

Données issues de  
l'investigation

Retour vers  
le déclarant

**Exploitation des données**

- **Analyse** des données et **diffusion** des résultats (bulletins, réunions bilans avec les acteurs apicoles)
- **Déclenchement d'une alerte** en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace



## OUTILS

### ➤ Outils développés dans l'objectif d'harmoniser le recueil des données :

- Fiches de déclaration et d'investigation
- Guide de prélèvement
- Protocole d'évaluation de la charge parasitaire en Varroa
- Fiche proposant une démarche diagnostique pour les syndromes les plus fréquemment rencontrés de la voie « autres troubles »

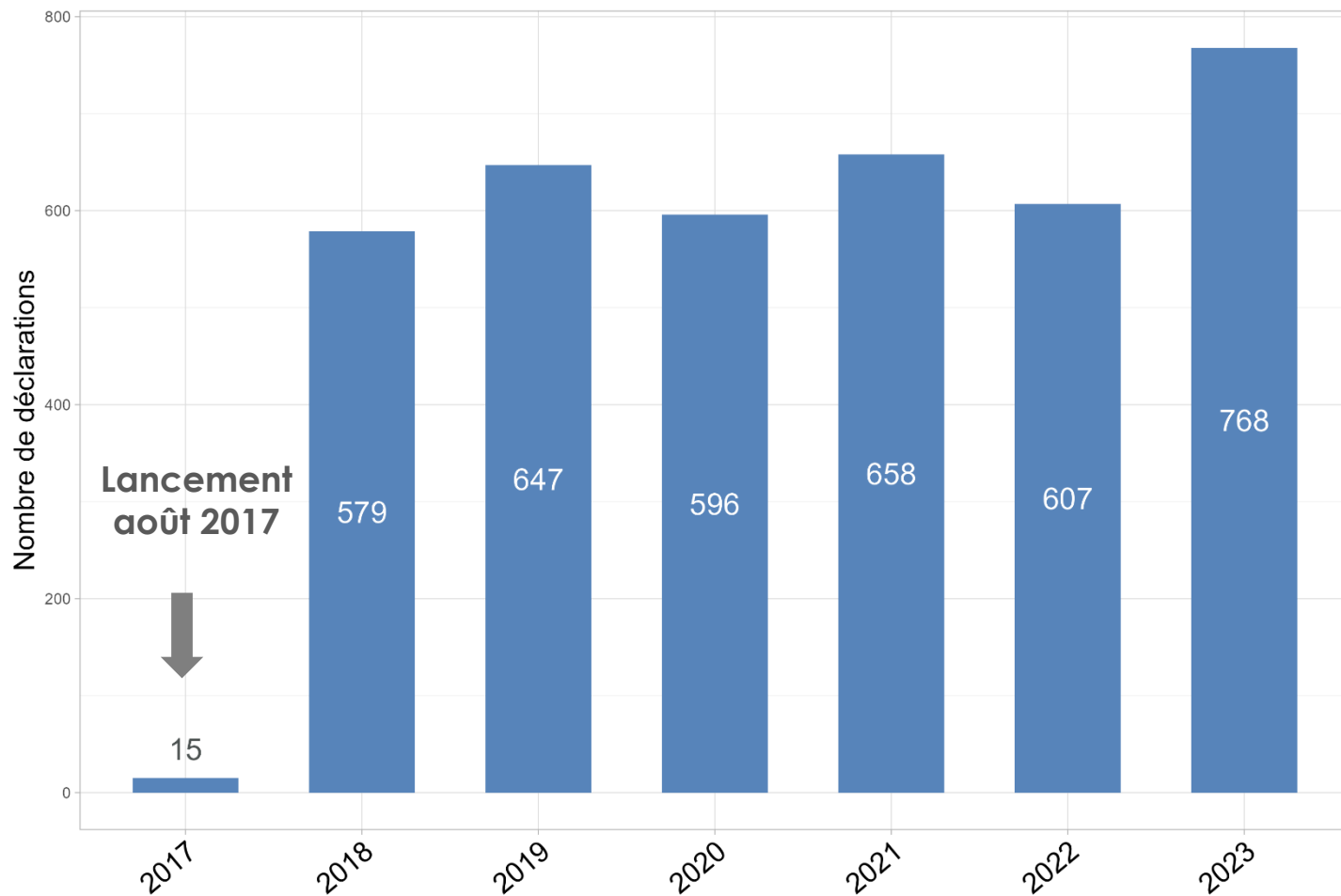
➔ **Formation des répartiteurs et des investigateurs à l'utilisation de ces outils**







# RÉSULTATS



Evolution du nombre annuel total de déclarations à l'OMAA dans les régions où il est déployé

Plus de 3 800 déclarations enregistrées depuis le déploiement de l'OMAA



# I. Déploiement en région PACA

## II. Diffusion d'information

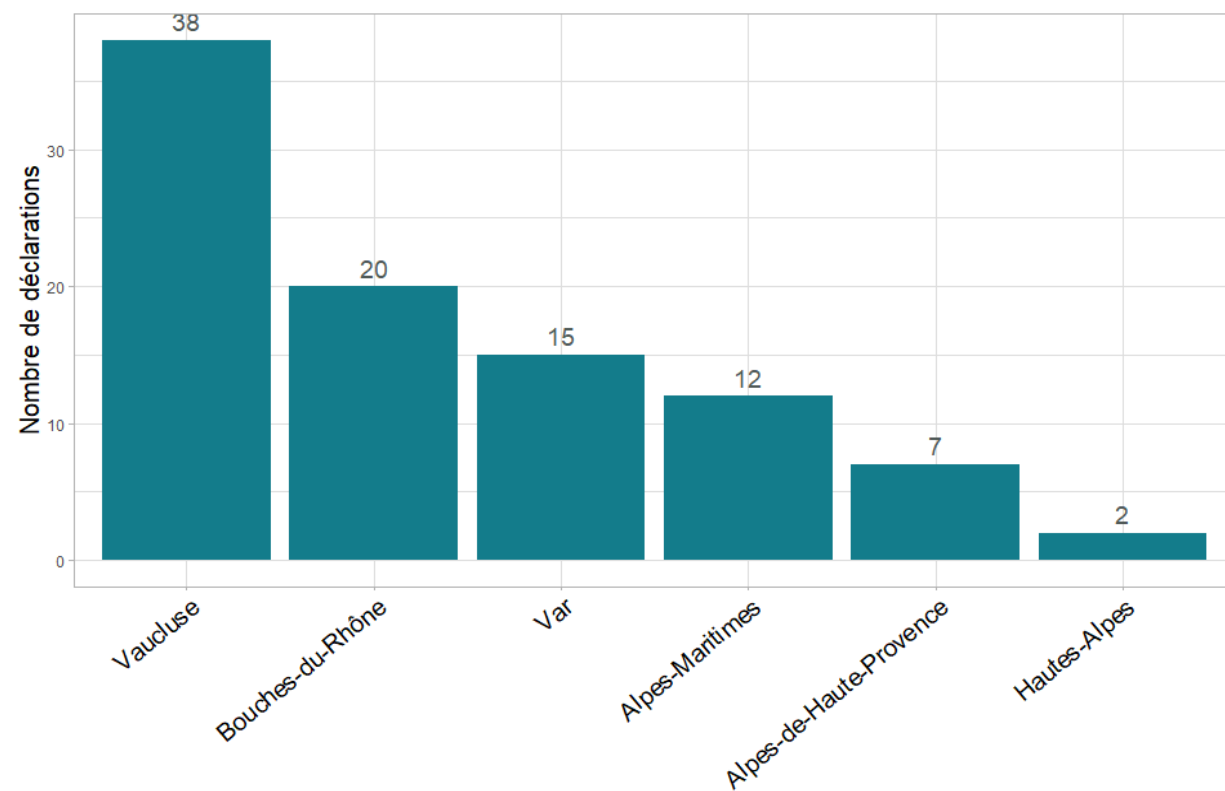
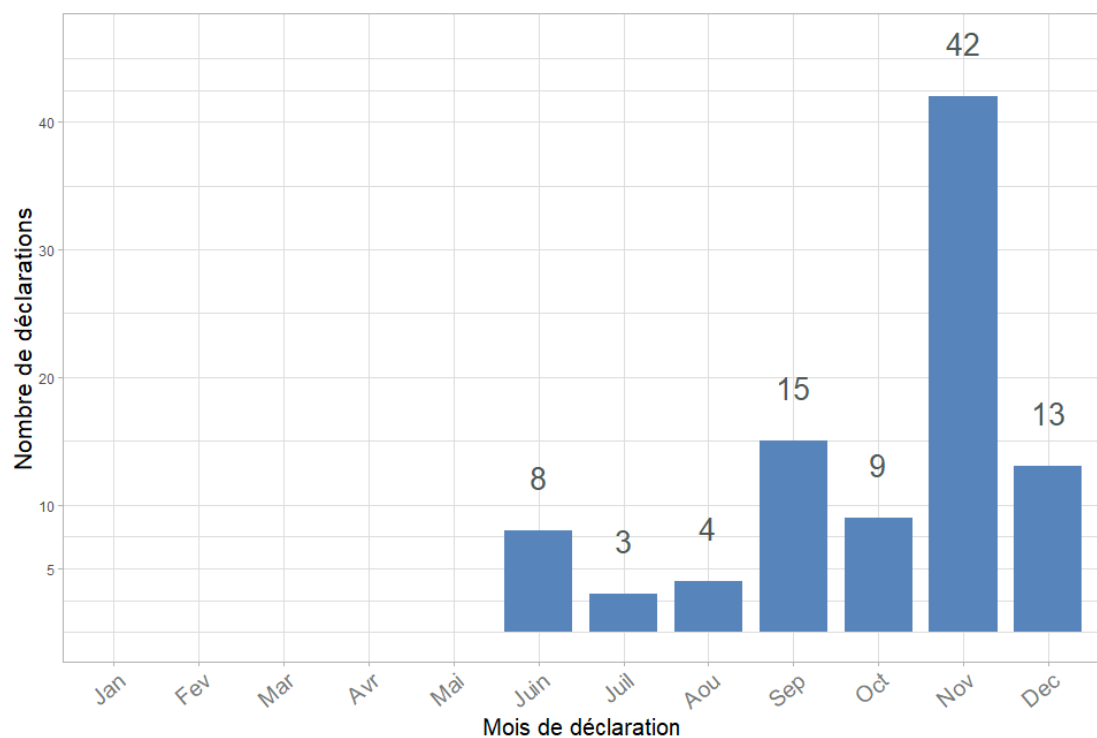


## L'OMAA EN PACA

- Ouverture le 12 juin 2023 (communication par mail)
- Numéro du guichet unique : **04 83 43 33 49**, 7 jours/7, de 8h à 21h
- 9 vétérinaires répartiteurs, 13 vétérinaires investigateurs, réseau de TSA, 6 DDetsPP, DRAAF PACA
- Partenariat avec ADAPI et section apicole de la FRGDS avec organisation d'un Copil trimestriel depuis juillet 2023.



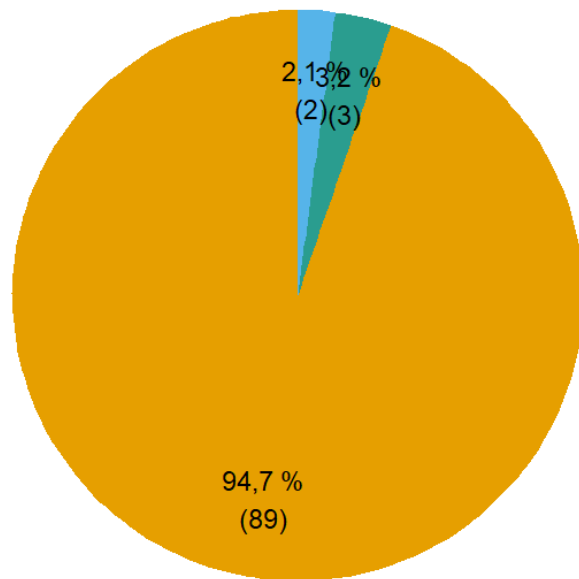
# RÉSULTATS 2023 : 94 DÉCLARATIONS EN PACA



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*

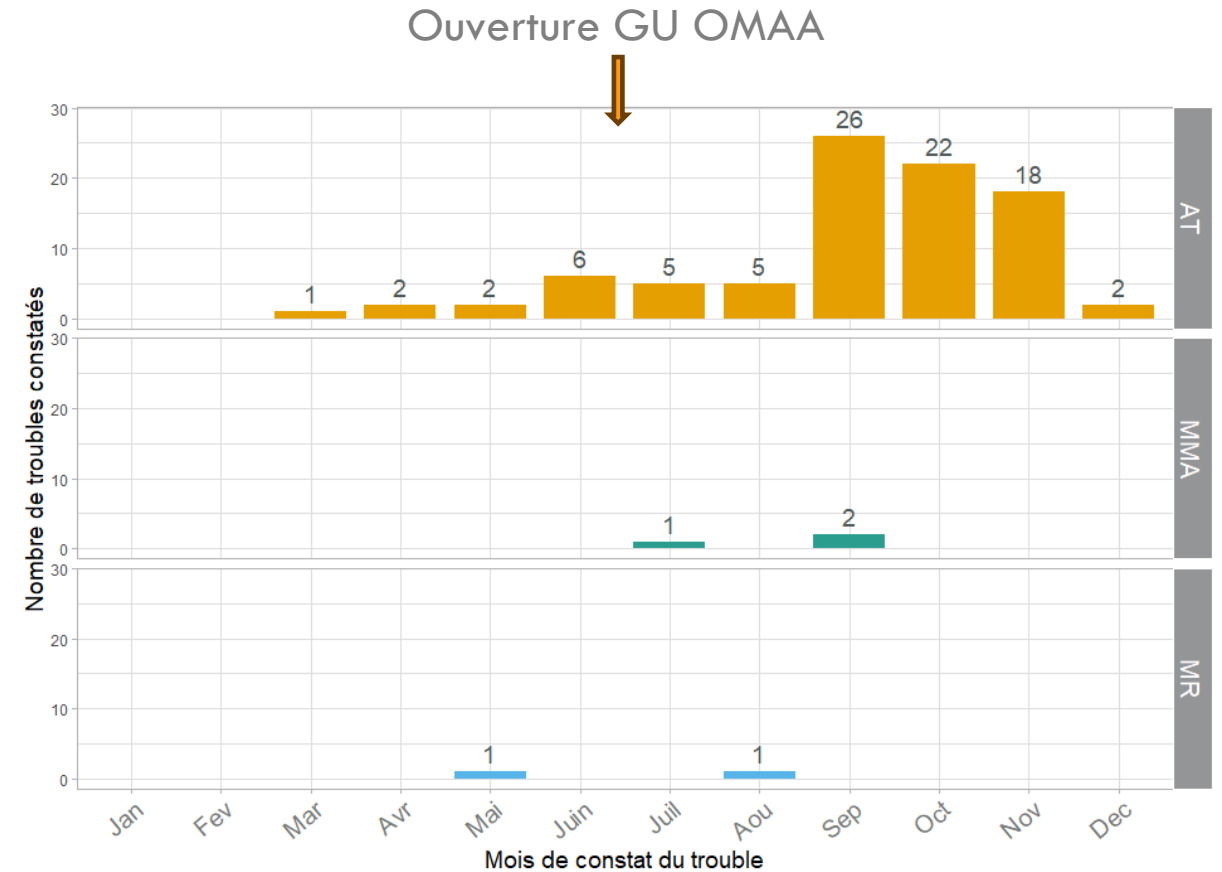


# 2023 PACA : ORIENTATION DES DÉCLARATIONS



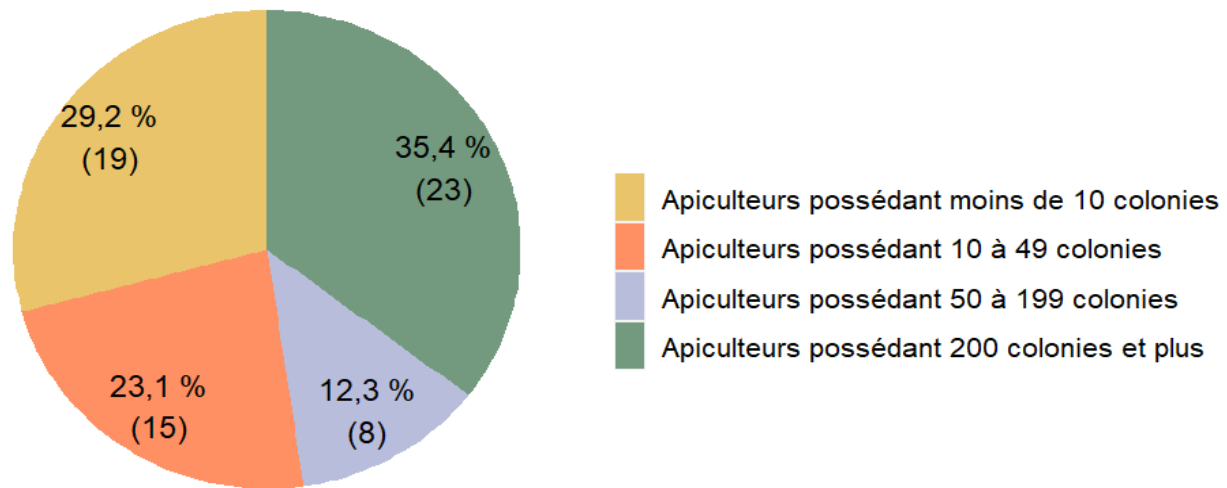
Dispositifs de surveillance

- Autres troubles
- Mortalités massives aiguës
- Maladies réglementées





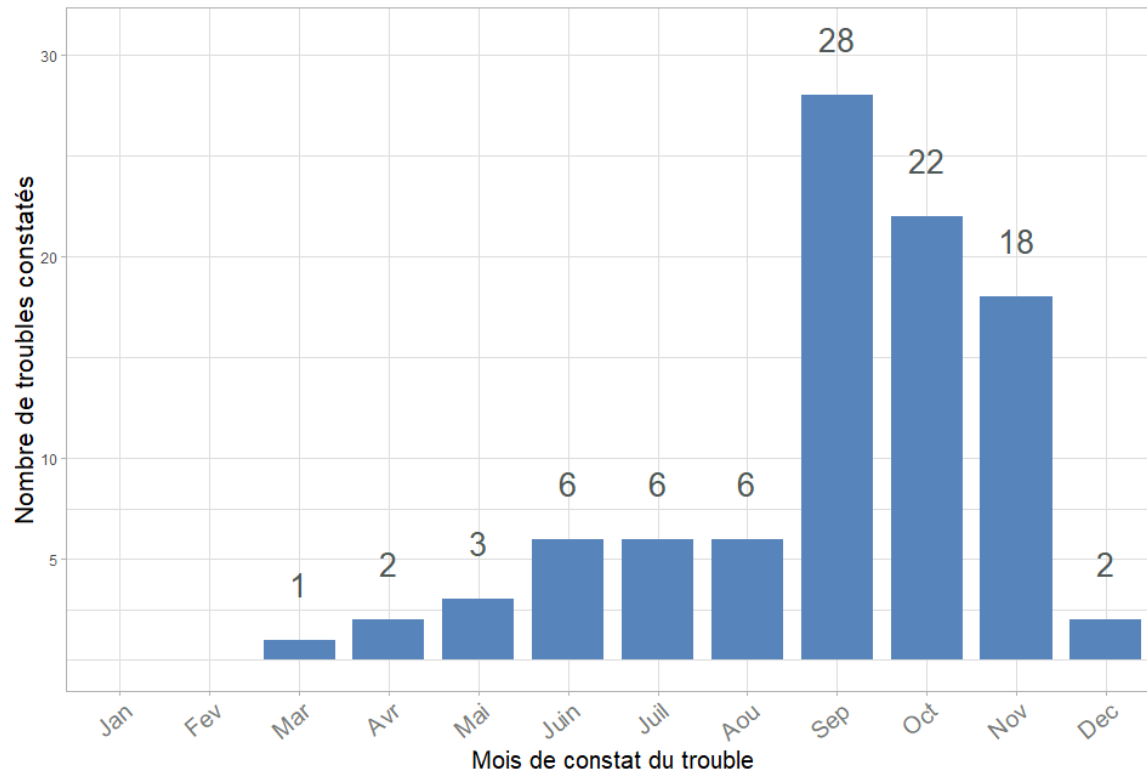
## 2023 PACA : PROFIL DES APICULTEURS DÉCLARANTS



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*



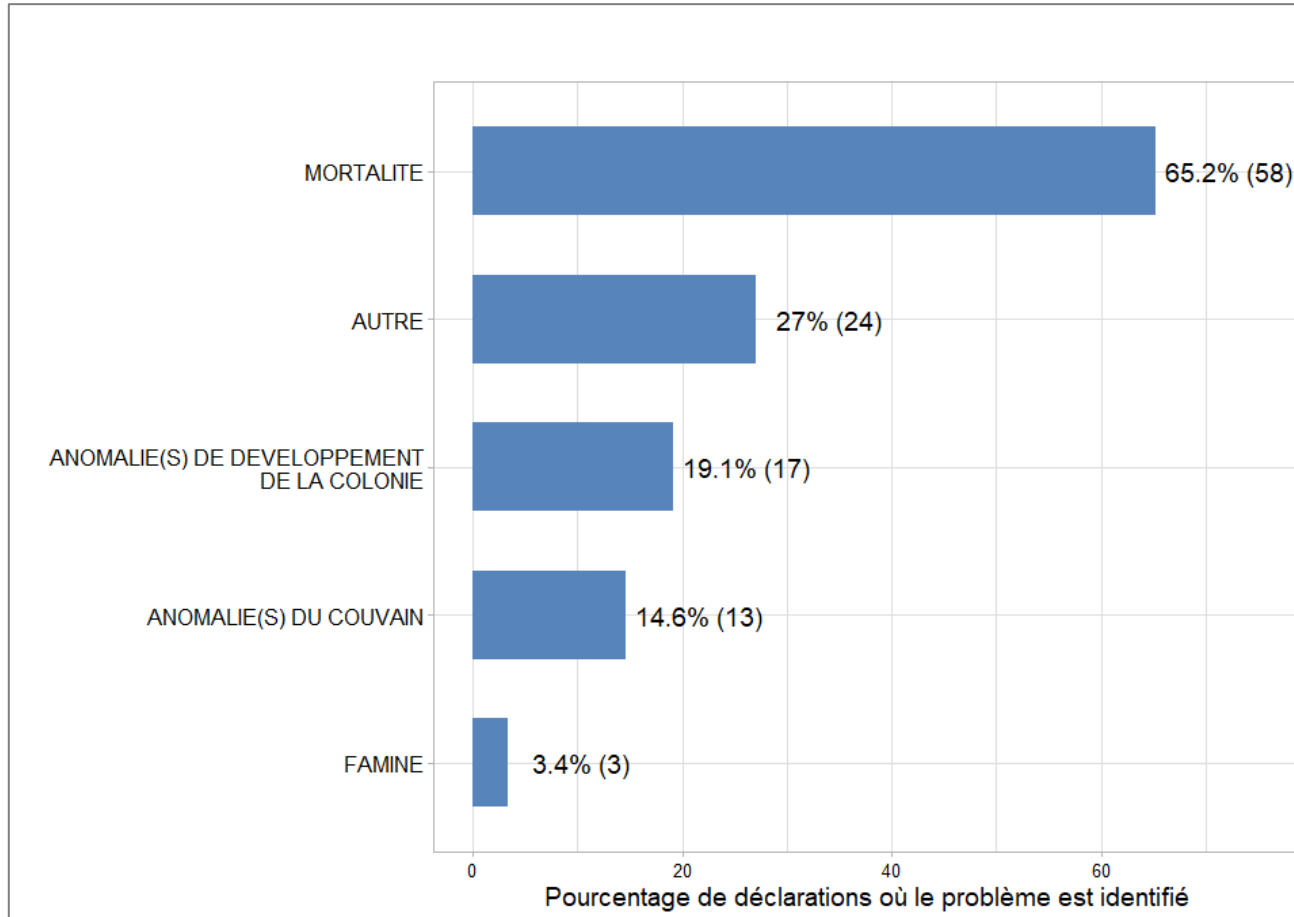
## 2023 : DATE DE CONSTAT DES TROUBLES PAR LES APICULTEURS



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*

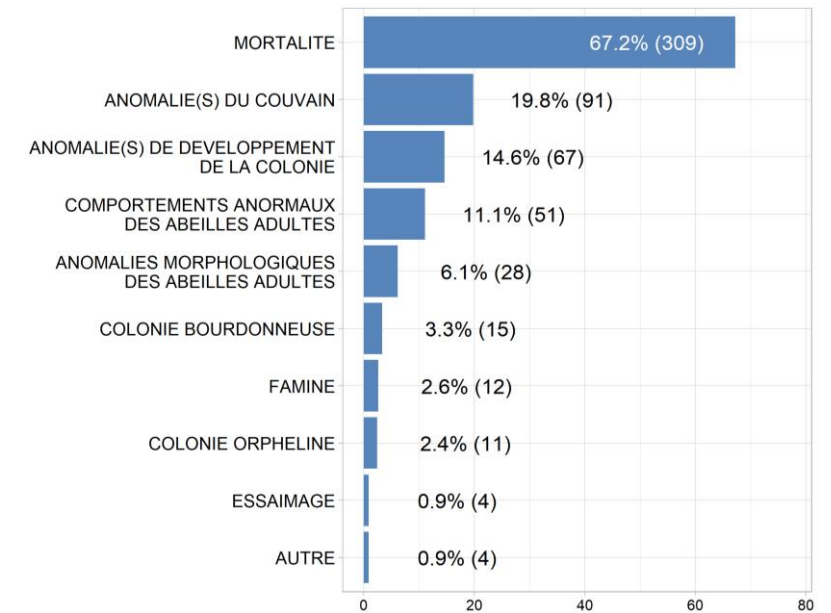


# 2023 : PRINCIPAUX MOTIFS DE DÉCLARATIONS



Principaux problèmes identifiés (n=592) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 460 troubles constatés en 2022 toutes régions confondues et orientés Autres troubles

*NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes*

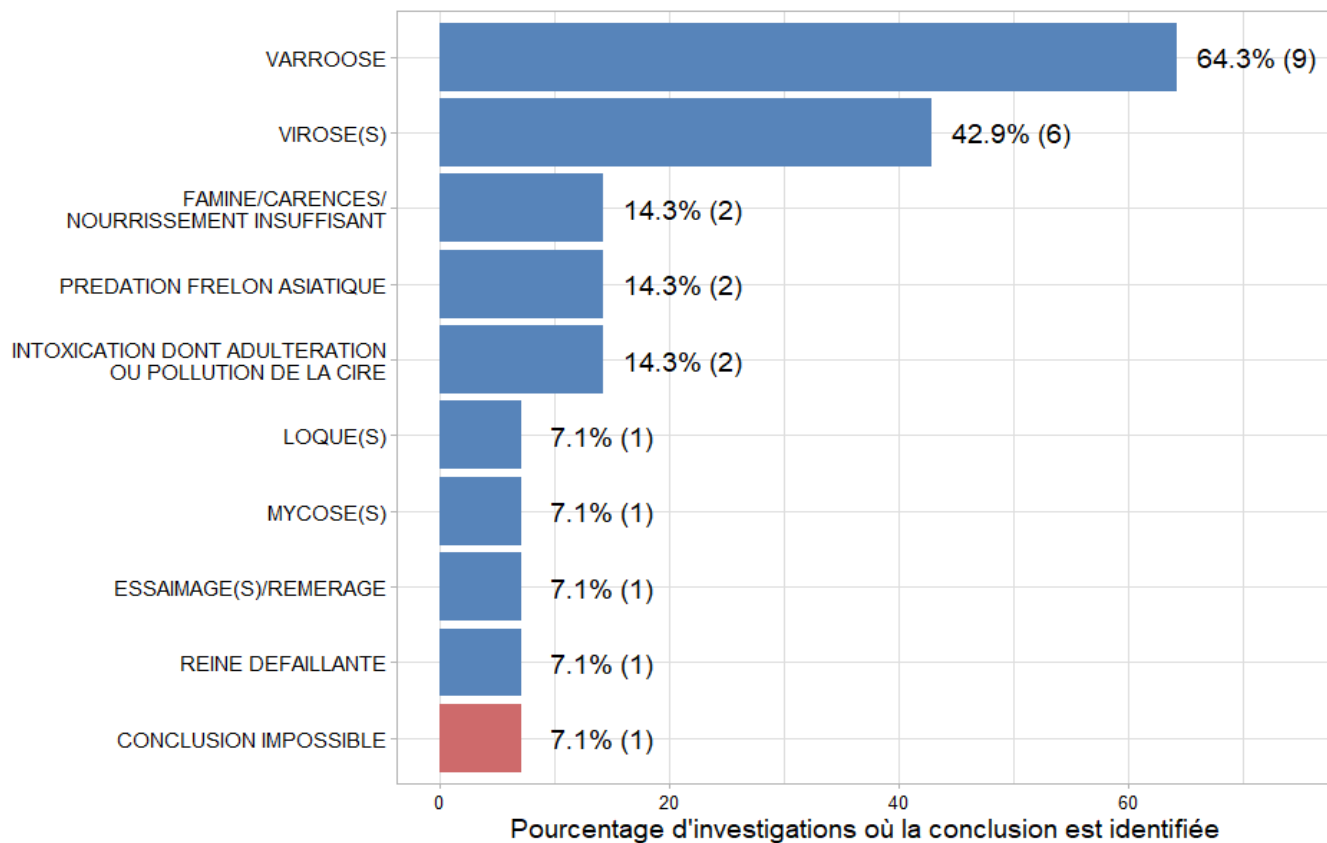


*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*





## 2023 : 15 INVESTIGATIONS, PROBLÈMES IDENTIFIÉS



Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023



## RÉSULTATS 2024 : 34 DÉCLARATIONS AU 31 MAI

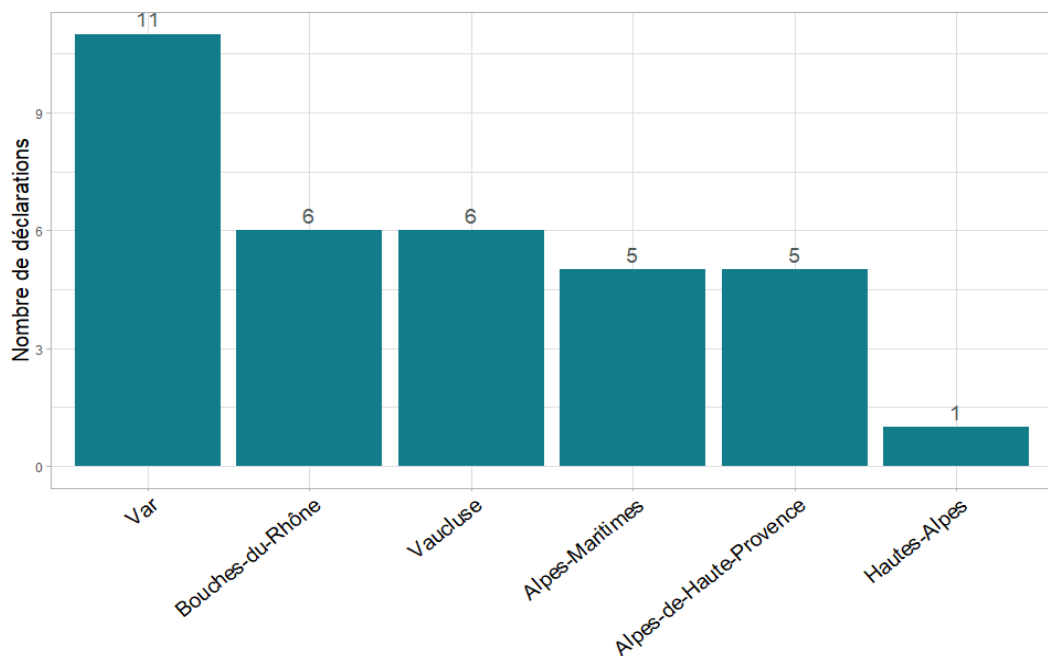


Figure : Nombre de déclarations à l'OMAA par département en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

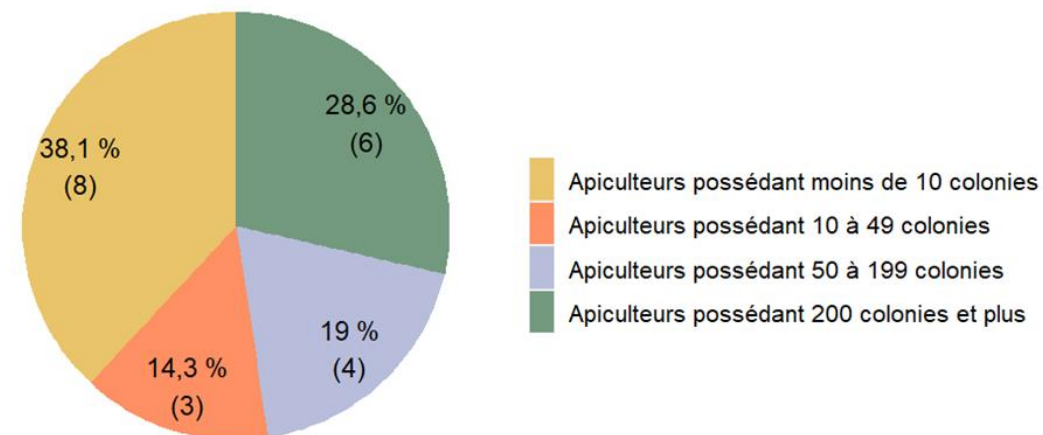
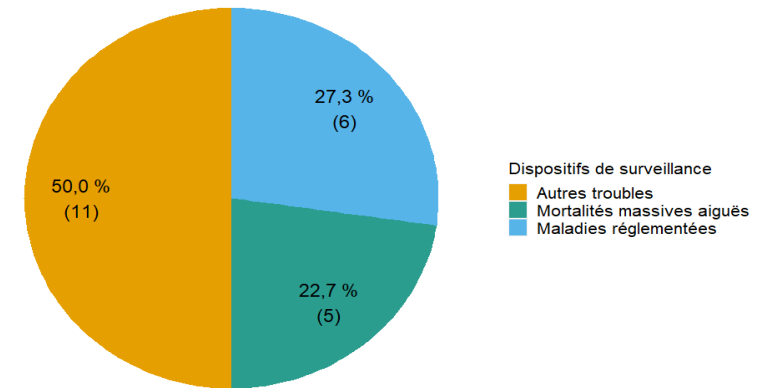
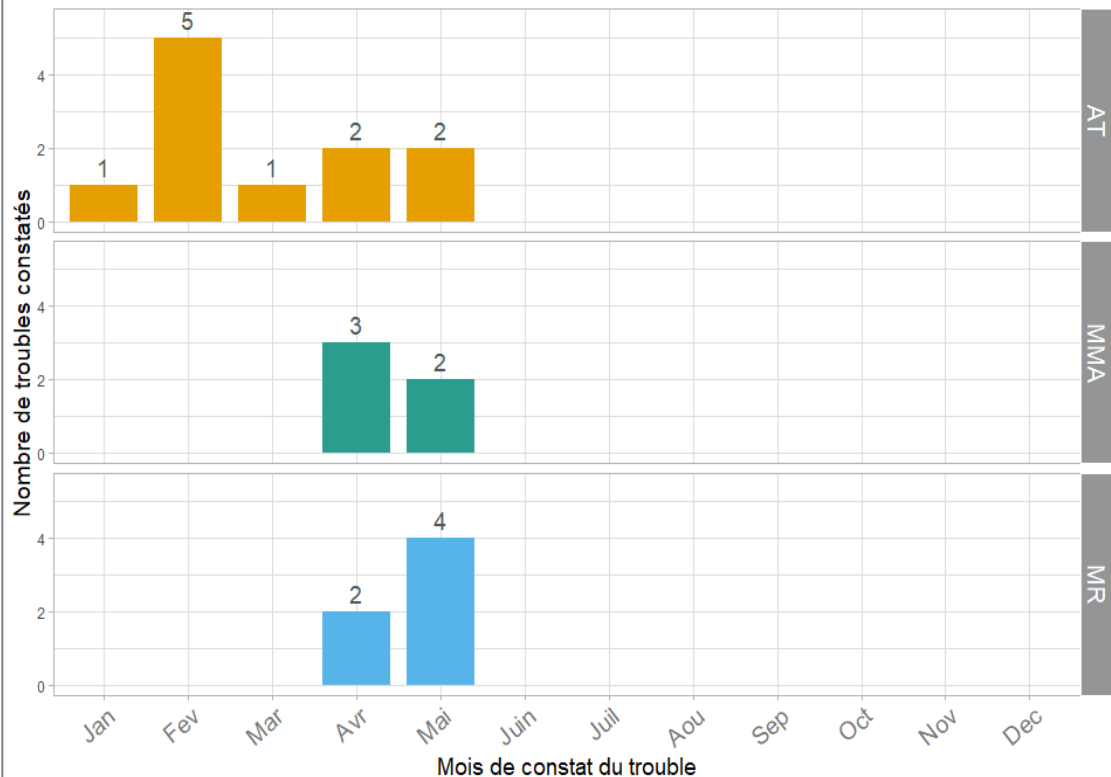


Figure : Profil des 21 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024, à l'origine de 28 déclarations.



# BILAN DES DÉCLARATIONS ET INVESTIGATION AU 31/05/ 2024

Nombre mensuel de troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur orientés vers chacun des dispositifs de surveillance (AT : Autres troubles ; MMA : Mortalités Massives aiguës ; MR : Maladies réglementées ; NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

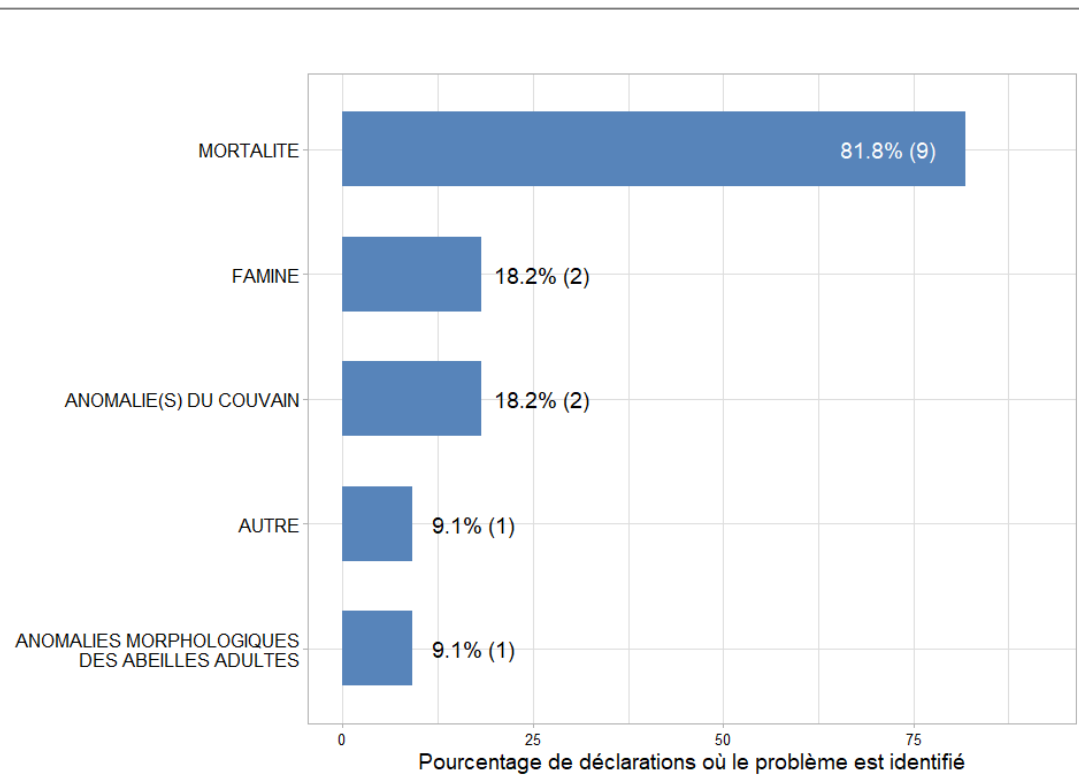


5 investigations dans la voie MMAA : enquêtes en cours

6 investigations dans la voie DS1 : 1 suspicion AT infirmée et 5 cas de loque américaine confirmés

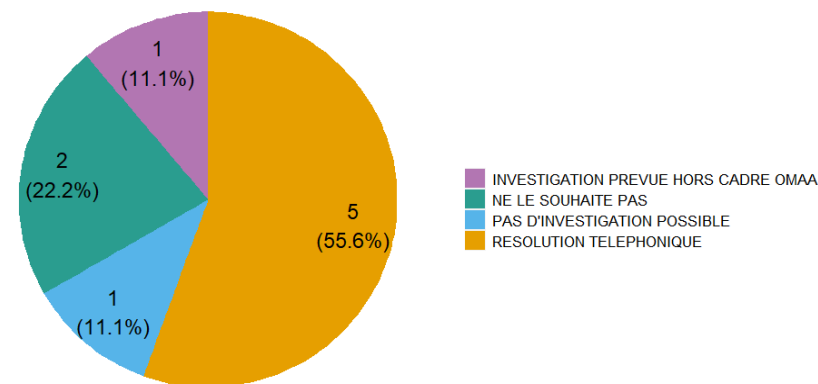


# BILAN DES DÉCLARATIONS ET INVESTIGATION AU 31/05/ 2024



**Principaux problèmes identifiés (n= 15)** par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 11 troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

**3 investigations** dans la voie autres troubles : principal problème identifié varroose avec possible cofacteur toxique dans 1 cas.



**Nombre et pourcentage de motifs de non investigation des troubles** déclarés à l'OMAA orientés « Autres troubles », constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



## AUTRES TROUBLES : FAITS MARQUANTS EN 2023 – FRELON ASIATIQUE

- **22/11 à 18/12 : 53 déclarations enregistrées** : Mortalités importantes de colonies d'abeilles constatées autour du 15/10, mises en lien avec **la très forte prédation du frelon asiatique** constatée par les apiculteurs sur certains secteurs (84, 83 et 06).
  - *5 à 10 frelons en vol stationnaire par ruche en permanence depuis début septembre*
  - *Arrêt de l'activité des colonies au trou de vol*
  - *Frelons asiatiques dans les ruches mortes et parfois dans les ruches encore vivantes*
  - *Ruches vide d'abeille adulte, parfois restes d'abdomen sur les plancher*
  - *Innefficacité du piégeage*
  - *Fort impact sur les exploitations*
- Pas de visite déclenchée car déclarations tardives et résolution téléphonique
- Préparation d'une « Alerte santé de l'abeille » mais non aboutie du fait du délai entre les déclarations et le constat et défaut d'accord avec les partenaires.



## FAITS MARQUANTS EN 2023 : FIPRONIL

- Fipronil insecticide = Regent ND – interdit (usages phytosanitaires) en France depuis 2004, en UE depuis 2014
- MAIS reste autorisé
  - comme biocide dans 12 produits (lutte contre les fourmis)
  - comme antiparasitaire vétérinaire dans 241 médicaments
- Toxicité importante pour les abeilles
- Plusieurs fois mis en évidence en PACA, AURA, Bretagne
- **EN 2023 : 3 déclarations impliquent du fipronil en PACA (2 MMAA et 1 AT)**
- Origine dans les cas de mortalité sur rucher le plus souvent non identifiée



I. Déploiement en région PACA

**II. Diffusion d'information**



## DIFFUSION DE L'INFORMATION

### Niveau national

- Diffusion des nouvelles affiches dans la presse apicole / Mise à disposition de versions régionales aux acteurs (affiches, flyers)
- Mise à jour régulières des pages web OMAA (sites du MASA et de la PESA)
- Présentations orales / Animations scientifiques
- Publication de notes analysant les données nationales sur le site de la Plateforme ESA / Relai éventuel dans les revues apicoles
- Mise à disposition de figures régionales analysant les données de l'OMAA aux acteurs
- Animation de réunions de partage de cas cliniques entre les vétérinaires acteurs du réseau

### Court terme

- Publication régulière de bulletins d'information nationaux

### Moyen terme

- Elaboration d'une interface R Shiny pour visualisation des événements de santé en temps réel
- Déclenchement d'alertes en cas d'identification d'événements de santé regroupés dans le temps/l'espace

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**  
*Écologie  
Énergie  
Transition*

### Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles

Contactez rapidement l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) de votre région.

- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé 7 jours sur 7 toute l'année

**Comprendre ce qui impacte vos colonies :** Varroa destructor, frelon asiatique, loques, virus, intoxication, problèmes zootechniques...

**Participer collectivement** à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère.

- Auvergne-Rhône-Alpes 04 13 33 08 08
- Bourgogne-Franche-Comté 03 62 02 28 20
- Bretagne 02 44 84 68 84
- Hauts-de-France 03 62 02 08 02
- Ile-de-France 01 86 86 00 25
- Occitanie 05 31 60 91 91
- Pays de la Loire 02 41 69 80 69
- Provence-Alpes-Côte d'Azur 04 83 43 33 49

[www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)





# COMMUNICATION

## Niveau régional :

- Mailing d'information en 2023 et 2024
- 1<sup>er</sup> bulletin trimestriel envoyé le 17/05
- Vidéo OMAA sur Youtube
- Information sur le site de la DRAAF PACA
- Présentation du dispositif aux GDSA13 – 84 – 06 – 83 et à l'ADAPI

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

**frgtv PACA**  
FEDERATION REGIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VETERINAIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**ADAPI**  
Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

**FranceAgriMer**

**maaa**  
Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région **PACA**

**FRGDS PACA**

**GNTSA**

**BULLETIN TRIMESTRIEL - AVRIL 2024**

**L'OMAA en région PACA**

L'Observatoire des Mortalités et Affaiblissement de l'Abeille mellifère a ouvert en région PACA le **12 juin 2023**. Il est mis en œuvre par le Groupement Technique Vétérinaire PACA. L'ADAPI et la section apicole de la FRGDS PACA en sont les partenaires. Ce programme est coordonné par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et financé par la DGAL et FranceAgriMer. En 2024, l'OMAA est déployé dans 9 régions françaises.

L'OMAA a pour objectifs de :

- Recenser les événements de santé observés dans les ruchers par les apiculteurs.
- Caractériser l'état de santé du cheptel apicole.
- Mieux comprendre les affaiblissements et les mortalités de l'abeille, à l'échelle individuelle et collective.

C'est un observatoire basé sur la déclaration **volontaire** des troubles de santé de l'abeille observés par les apiculteurs. L'objectif est de mieux comprendre ce qui impacte la santé des abeilles sur le territoire, en fonction des régions. Les données présentées dans ce bulletin sont les données issues des déclarations et des investigations effectuées.

**Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : 04 83 43 33 49, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies. Ce service est entièrement pris en charge pas l'Etat.**



## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

### Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

The screenshot shows the ESA platform interface. At the top, there is a navigation bar with the ESA logo and the text 'Plateforme ESA' and 'Epidémiologie santé animale'. Below this, there are several menu items: 'Qui sommes-nous', 'Groupes de travail', 'Veille sanitaire internationale', 'Outils', and 'Contactez-nous'. A search bar with the text 'Rechercher' and a 'Rechercher' button is visible. Below the search bar, there is a breadcrumb trail: 'Home / Groupes de travail / Par espèce / Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. The main heading of the page is 'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. Below the heading, there is a logo for 'omaa' and a paragraph of text: 'Pendant l'hiver 2013/2014, des mortalités hivernales importantes de colonies d'abeilles ont été constatées dans la chaîne pyrénéenne. Cet événement a contribué à mettre en évidence certaines lacunes des dispositifs de surveillance sanitaire apicole en place et a conduit, sous l'impulsion du plan ministériel de développement durable de l'apiculture, à l'engagement de réflexions collectives. Plusieurs actions ont alors été définies parmi lesquelles la mise en place d'un Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA). Ce dernier projet est né du constat que les dispositifs de surveillance alors en place ne permettaient pas de détecter ni d'émettre une alerte rapide lors de recrudescences dans le temps et dans l'espace d'événements de santé de faible à moyenne intensité touchant les colonies d'abeilles.'

Présentation du groupe

Publications

Liens utiles



Dernières publications !



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Groupe de suivi (par ordre alphabétique) :**

Adeline Alexandre (GDS France), Samuel Boucher (SNGTV), Sophie Carles (INRAE), Axel Decourtye (ITSAP), Emilie Delmar (INRAE), Céline Dupuy (Anses), Florentine Giraud (FNOSAD), Marion Guinemer (ADA France), Laurent Hivert (DRAAF), Marion Laurent (Anses), Agnès Ménage (FRGTV), Muriel Orlowski (DDecPP), Maryline Pioz (INRAE), Jean-François Ravise (DGAI), Cédric Sourdeau (DGAI), Vincent Vanharen (GNTSA), Alain Viry (ADILVA).



## Remerciements

**Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif**

**Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA**

**Aux experts du groupe de la plateforme ESA**



## SIGLES

**ADA France** : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture

**ADILVA** : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses

**ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**CGAAER** : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**CNOPSAV** : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

**DDecPP** : Direction départementale en charge de la protection des populations

**DGAI** : Direction générale de l'alimentation

**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**ESA** : Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

**FNOSAD** : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

**GDS France** : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

**GNTSA** : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles

**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**ITSAP/Institut de l'Abeille** : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation

**OMAA** : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

**ONIRIS** : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

**OVVT** : Organisations vétérinaires à vocation technique

**SNGTV** : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

**SRAL** : Service régional de l'alimentation